COUVERTURE SOCIALE

Tous les étudiants sont affiliés au régime général.

Mutuelle complémentaire santé

Elle reste de votre choix. Il n'est pas obligatoire de choisir une mutuelle complémentaire étudiante.
LMDE (http://www.lmde.com) ou
VITTAVI (http://www.vittavi.fr)
Vous pouvez continuer à bénéficier de la mutuelle des parents.

Pass Mutuelle Etudiant de la région Occitanie

Aide de 100 euros par étudiant et par année universitaire pour la souscription à une mutuelle complémentaire santé étudiante. Destinée aux étudiants boursiers sur critères sociaux la région Occitanie non éligibles à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire ou à l'Aide à la Complémentaire Santé.

TRANSPORTS

Chaque région a mis en place des aides aux transports. Se renseigner
Différentes cartes de réduction existent : SNCF, TISSEO (Toulouse), TBM (Bordeaux)
Certaines se combinent avec les cartes SNCF :
ex. : Pastel +
N'hésitez pas à comparer les différentes offres !

INFORMATIONS ETUDIANTS

▶ **CROUS :** Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales

- **TOULOUSE** : 58, rue du Taur
  31070 TOULOUSE
  05.61.12.54.00
  www.crous-toulouse.fr
- **PAU**: 7, rue St John Perse
  64011 PAU
  05.59.30.89.00
  www.crous-bordeaux.fr

Il existe une permanence du **service social du CROUS** dans chaque université et établissement de l'enseignement supérieur ainsi qu'un :

▶ **SIUMPPS** : Service Inter-Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
Sur chaque Campus une équipe pluridisciplinaire : infirmières, assistantes sociales, médecins généralistes et spécialistes est à votre disposition.
Toutes les consultations sont gratuites.

TOULOUSE 05 61 63 37 25 (UT1) / 05 61 50 41 41 (UT2) / 05 61 55 73 67 (UT3)

▶ **Espace CASE (Crous Accueil Service Etudiant) ou Welcome desk :** informations du CROUS et des partenaires de la vie étudiante sont mises à disposition des étudiants : transports, logement, santé et demandes de Bourses, budget, aides, activités culturelles et sportives...
http://www.crous-toulouse.fr/case
http://www.univ-toulouse.fr/vie-etudiante/vie-pratique/accueil-welcome-desk

Après la Terminale

Pour faciliter votre Vie étudiante

Plaquette réalisée par les Assistantes Sociales du Service social en faveur des élèves Des Hautes-Pyrénées.

BOURSES – AIDES FIANCIERES

➢ **Dossier Social Etudiant CROUS : *Bourses* (quel que soit le ministère : Enseignement supérieur, Culture, Agriculture) ET *Logement***

Demande à faire par saisie sur Internet sur : ***https://www.messervices.etudiant.gouv.fr*** entre le 15 janvier et le 15 mai 2020.

⚠ **Adresse mail fiable + RIB au nom de l'étudiant** OBLIGATOIREMENT !

▶ **Bourses du Conseil Régional** pour les écoles du secteur social ou paramédical.

Occitanie : ***https://sitejeune.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales***
Nouvelle Aquitaine : ***https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/bourses-detudes-sur-criteres-sociaux-etudiants-en-formations-sociales-paramedicales-et-de-sante***

▶ **Aide Spécifique d'Allocation Ponctuelle et Aide Spécifique d'Allocation Annuelle.**

Possibilité d'aide en fonction de la situation personnelle. Constituer un dossier auprès de l'assistante sociale du CROUS ou de l'établissement.

Réseaux d'information jeunesse :

Informations et offres de services pratiques dans de nombreux domaines : logement, transports, loisirs, aides aux projets, prévention, santé, spectacles, formations, jobs…

www.crij.org

LOGEMENT

▶ **Cités ou Résidences Universitaires gérées par le CROUS.**

Constituer le dossier à partir du 5 mai 2020 sur le site ***trouverunlogement.lescrous.fr***

Préparez vos choix de cités avant la saisie !

Vous avez 7 jours pour le réserver ou vous désister !
Il n'est pas nécessaire d'être boursier.
Cités : chambre meublée
La durée de location est de 10 mois.
Résidences : **logements meublés** T1. T1bis. Studios/ colocation
La durée de location est de 12 mois.

▶ **Fichiers de logements** à consulter dans les CROUS, les CRIJ, les BIJ.

: Service gratuit du dépôt d'annonce à la location d'un logement étudiant (étudiants et logeurs), aucun frais d'agence.

▶ **Bailleurs sociaux (ex : OPHLM).**

Ils proposent des logements aux étudiants dans chaque ville.

AIDES AU LOGEMENT

Demande d'allocation logement à faire auprès de **la Caisse d'Allocations Familiales** du département de votre nouveau lieu de résidence.

⚠

Si vous avez moins de 20 ans et si vos parents perçoivent des prestations familiales, vous devrez faire un choix.

Constituez votre dossier de demande le plus tôt possible, dès que vous aurez trouvé votre logement.
La demande d'allocation logement peut se faire par Internet : **www.caf.fr**

▶ **Loca-pass®**

Aide **(avance gratuite du dépôt de garantie sous forme de prêt à 0%)** dont peut bénéficier l'étudiant locataire boursier.
https://www2.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass

▶ **Dispositif Visale**

Caution locative : garantie pour les étudiants dépourvus de garants personnels.

https://www.visale.fr/

▶ **Instal'Toit** (géré par la mairie de Toulouse) :

Permet aux étudiants français et étrangers âgés de 18 à 26 ans, sans condition de ressources, de payer leur 1er mois de loyer. Prêt à taux 0% d'un montant maximal de 500 €, remboursable à partir du 3ème mois (à raison de 10 €/mois mini et sur 36 mois au maximum).

https://www.toulouse.fr/web/urbanisme-habitat/aides-au-logement/jeunes-instal-toit